

Abordabilité

En bref

Une collectivité viable à Ottawa – horizon 2031 est un projet qui vise à examiner les politiques sur l'utilisation des terrains, le transport et les infrastructures qui forment le Plan officiel, le Plan directeur des transports, le Plan directeur de l'infrastructure, le Plan sur le cyclisme et le Plan de la circulation piétonnière avec l'idée d'en faire une ville plus dynamique, plus saine et plus viable. L'examen a pour objet de proposer des solutions à douze questions actuelles touchant l'urbanisme. Le résultat de l'examen sera la mise à jour du Plan officiel et des plans d'accompagnement qui établiront des politiques et des priorités qui influenceront la croissance future de la ville pour les années à venir.

La dernière étape sera l'examen et l'approbation du Règlement municipal sur les redevances d'aménagement avant son expiration en juillet 2014. Les redevances d'aménagement servent à financer une partie des coûts liés à la croissance associés aux nombreux services assurés par la Ville.

Ce document d'information est l'un des douze documents conçus pour aider les résidents à participer au projet Une collectivité viable à Ottawa – horizon 2031.

Comment la Ville perçoit-elle des recettes?

La Ville perçoit la majeure partie de ses recettes qui servent à payer les dépenses d'aménagement et les nouvelles infrastructures telles que les pistes cyclables, les agrandissements de route et les investissements dans le transport en commun de deux sources : l'impôt foncier et les droits d'aménagement.

L'impôt foncier est prélevé des propriétaires pour financer les améliorations et l'entretien des infrastructures comme les voies cyclables et les routes.

Les droits d'aménagement sont des frais ponctuels versés par les propriétaires lorsqu'il s'agit de délivrer de nouveaux permis de construction. Ces droits permettront de financer les infrastructures nécessaires pour appuyer les nouveaux projets d'aménagement.

Des fonds supplémentaires peuvent également provenir des gouvernements fédéral et provincial, dans le cas du projet du train léger sur rail de la Ligne de la Confédération par exemple.

Tout comme les ménages, la Ville doit s'assurer que ses dépenses ne dépassent pas ses revenus et faire des choix dans la limite de ses moyens financiers. Il s'agit donc d'équilibrer et de prioriser les coûts de la croissance, d'entretenir l'infrastructure et d'offrir des niveaux de service uniformes à tous les résidents.

Comment la Ville établira-t-elle les moyens de payer les projets d'aménagement?

- La Ville envisagera l'emploi de diverses techniques de production de recettes et d'évitement des coûts.
- La Ville établira les projets de transport et d'infrastructures requis pour appuyer le développement de la ville jusqu'en 2031.

Abordabilité

En bref

Qu'est-ce que le Plan officiel (PO)?

- Le PO est un des outils les plus importants que possède une ville pour gérer la croissance.
- Le PO cherche à maintenir et à améliorer la qualité de vie des résidents d'Ottawa au présent et à l'avenir en planifiant en vue d'une croissance et d'aménagements durables et abordables.

Le PO jette aussi les bases d'une vaste gamme d'activités municipales, notamment :

- la planification et l'approbation des travaux publics tels que les projets de transport, les réseaux d'égouts, les parcs et les sentiers;
- la création de plans d'aménagement communautaires afin d'orienter l'aménagement des quartiers;
- l'examen et l'approbation des demandes d'aménagement.

La Ville examine régulièrement les politiques et orientations du Plan officiel.

- La Ville déterminera les projets qui seront financés et le calendrier de ce financement en se fondant sur le montant prévu des recettes et les besoins prioritaires tels qu'ils seront établis stratégiquement et selon les choix de la collectivité.
- La Ville examinera le Règlement municipal sur les redevances d'aménagement qui vient à échéance en juillet 2014. Les redevances d'aménagement aident la Ville à financer une partie du coût nécessaire à l'infrastructure et à l'expansion des services municipaux; dans le but d'utiliser la croissance pour payer pour la croissance.

Participer

Votre avis sur les questions importantes confrontant l'avenir de la ville d'Ottawa nous permettra de répondre aux besoins de tous les résidents.

Consultez la section ottawa.ca/ottawaviable sur le site Web de la Ville d'Ottawa :

- **Abonnez-vous** au bulletin d'information électronique Une collectivité viable à Ottawa – horizon 2031 pour obtenir des renseignements sur les activités publiques;
- Donnez votre avis en répondant aux questions du sondage;
- Inscrivez-vous pour recevoir les avis sur les décisions du Plan officiel de 2013;
- Apprenez-en davantage sur le processus d'urbanisme en vous inscrivant à une séance sur l'Abécédaire de l'aménagement.

Profitez-en pour en apprendre davantage sur le processus d'urbanisme de la Ville et son influence sur la croissance future de la ville d'Ottawa et votre vie dans la ville.

La Ville a établi douze questions d'urbanisme à soumettre à l'attention du public pour appuyer le processus d'examen. Les documents d'information suivants ont été préparés pour expliquer chacune des questions.

- Questions touchant aux terres urbaines – Construire à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone urbaine
- Mise à jour sur les composantes rurales – Protéger et conserver le secteur rural d'Ottawa
- Conception urbaine – Créer des environnements attirants pour les résidents
- Densification – Aménagement intelligent
- Aménagement axé sur le transport en commun – Vivre et travailler près des stations de transport en commun
- Examen des biens-fonds destinés à l'emploi – Protéger et diversifier l'économie
- Besoins en infrastructure – Fournir les services requis à la croissance
- Transport en commun – Transporter les gens quand ils en ont besoin et où ils doivent se rendre
- Rues complètes – Faire de la place pour tous les choix de transport
- Transport actif – Faire la promotion de modes de vie sains
- Transport durable – Offrir d'autres choix de transport pour réduire la dépendance envers l'automobile
- Abordabilité – Réaliser des aménagements selon nos moyens